

**Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 février 2019**

**Présents** : René DRUGUET, Christine TERRAIL, Philippe BOUCHET, Cédric FAURE, Christophe SARAYOTIS, Vincent FAURE, Jean PUZENAT

**Absents** : Florent BEAL

**Absents excusés** : Xavier DIVANACH (pouvoir à René DRUGUET)

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 décembre 2018 à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**1/ Demande de prêt pour création station d'épuration – Caisse d'épargne**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le montant des travaux concernant la création de la nouvelle station d'épuration du village sont coûteux. Le Maire récapitule les dépenses qui devront être honorées dans les prochains mois.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 42 000 euros destiné à financer les investissements 2019 et dont le remboursement s'effectuera en 20 échéances annuelles.

Approuvée à l'unanimité.

**2/ Demande de subvention – Aménagement jardinet en contrebas de l'école**

Le maire expose au Conseil que suite à la demande des parents d'élèves, la jardinet en contrebas de l'école pourrait être aménagée afin de permettre aux enfants d'avoir un plus grand espace de jeux et d'activités extérieurs. Il présente des devis s'élevant à 29 240€ H.T. pour la réhabilitation du mur de soutènement, la pose d'une barrière, d'un abris bus, de tables et bancs ainsi que quelques fournitures diverses tel que du gravier et une clôture. Il précise qu'une partie ces équipements pourront être financés par l'État et le Département.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention selon le plan de financement :

- État (DETR) à hauteur de 25%, soit pour un montant de 7 310€ maximum,
- Département de la Drôme à hauteur de 55%, soit pour un montant de 16 082€ maximum,
- Part communale restante : 5 848€.

Approuvée à l'unanimité.

**3/ Intention d'Achat défibrillateur**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le décret n° 2018-1186 du 18 décembre 2018 rend obligatoire l'équipement de défibrillateurs automatique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).

Il expose aux conseillers les différentes offres reçues et, après débat propose aux membres du conseil municipal de voter sur l'intention d'achat tout en continuant de se renseigner sur la fiabilité des différentes offres.

Approuvée à l'unanimité.

**4/ Statut de la CCVD : changement d'adresse du siège social**

Le Maire rappelle que le Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) à laquelle adhère la commune, doit modifier ses statuts afin d'acter la changement d'adresse du siège social, suite au déménagement de la collectivité à Eurre.

A cette fin, le conseil communautaire de la CCVD a été appelé à délibérer sur la modification de l'article 2 lors de la séance du 29/01/2019.

Approuvé à 7 voix « pour » et 1 voix « contre »

### **5/ Indemnités de fonction des élus**

La Maire explique que suite à la demande de la trésorerie de justifier les indemnités versées aux élus, et de remplacer la délibération du 27 mars 2017, il est nécessaire de délibérer sur l'indice brut terminal de la fonction publique que reçoivent les élus à compter du 1er janvier 2019.

Il es proposé d'attribuer les indemnités de fonction suivantes :

- Pour le Maire, l'indemnité brute s'élèvera à 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Pour chacun des adjoints, l'indemnité brute s'élèvera à 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Approuvé à l'unanimité

### **FIN DES DELIBERATIONS**

- Achat terrain sous le parking : le conseil municipal aimerait faire une offre d'achat concernant le terrain sous le parking.
- Radar pédagogique : la CCVD a transmis un devis sans remise par achat groupé. Se rapprocher des conseiller départementaux pour trouver une solution.
- PLU : approuvé en 2009 suivi d'une modification simple en 2010 puis en 2015. Voir pour faire une mise à jour.

**La séance est levée à 20h30**